

ETUDIANT.E.S PASS D'UT3 : REORIENTATION OU POURSUITE D'ETUDES EN L2 (Février 2023)

SCUIO-IP ORIENTATION



Vous aurez vos résultats de PASS (1^{ère} session) fin avril 2023.

La validation de votre année suppose l'obtention de 60 ECTS. L'entrée en MMOPK est conditionnée par vos résultats et les capacités de formation de chacune des spécialités de Santé.

La clôture de la saisie des vœux sur Parcoursup est le 9 mars 2023.

→ **Il est donc indispensable d'anticiper les démarches pour votre poursuite d'étude.**

Dès à présent, vous devez obligatoirement candidater sur Parcoursup dans la ou les formation(s) de votre choix, excepté en PASS et en LAS1.

Il est souhaitable que ces vœux soient motivés.

Si vous souhaitez avoir accès à une seconde chance d'entrer en MMOPK, vous devez candidater sur une mention de Licence qui propose une LAS1 (liste des LAS1 de l'académie de Toulouse : <https://www.univ-tlse3.fr/licence-acces-sante>). Votre seconde chance d'accès à MMOPK ne sera possible qu'après validation d'une L2 (120 ECTS) ou d'une L3 (180 ECTS).

En fonction de vos résultats, vous rencontrerez les situations suivantes

Votre L1 PASS n'est pas validée

En fonction des ECTS obtenus parmi les UE de Santé, vous pourrez obtenir ou pas une équivalence de l'option santé.

► Si vous n'obtenez pas cette équivalence, alors, après obtention de la L1 dans laquelle vous serez inscrit, vous suivrez une option Santé de 10 ECTS en L2 ou en L3. Vous devrez avoir validé l'option santé (10 ECTS) et la L2 (120 ECTS) ou la L3 (180 ECTS) pour tenter votre 2^o chance d'entrer en MMOP.

► Si vous obtenez cette équivalence, alors vous n'aurez pas à suivre l'option santé durant votre année de L2 ou L3. Après avoir obtenu la L1 et la L2 dans laquelle vous serez inscrit, vous pourrez tenter votre 2^o chance.

NB : si vous avez obtenu une moyenne $\geq 8/20$ aux 50 ECTS des UE de santé de la L1 PASS, l'option santé est acquise

Votre L1 PASS est validée mais vous n'êtes pas admis en MMOPK

Vous avez validé 60 ECTS.

► Pour tenter une 2^o chance, il est inutile de repasser l'option santé que vous avez déjà acquise.

Vous accédez de droit à la L2 de la mention correspondant à l'option disciplinaire suivie en PASS (dans l'Université où vous l'avez suivie). Attention, dans certaines mentions, des parcours peuvent être accessibles seulement sur dossier.

Vous pourrez tenter votre 2^o chance après obtention de la L2 ou de la L3 de la mention choisie.

► Si vous souhaitez poursuivre en L2 dans une mention différente de l'option suivie en L1 PASS, vous pouvez postuler à d'autres L2, via e-candidat (ou la plateforme adéquate) de l'établissement qui propose la formation.

Pour les licences proposées par UT3, la candidature se fera du 17 au 27 juin 2023 sur e-candidat.

Pour toute question et conseil pour ces démarches, le SCUIO-IP est à vos côtés.

Vous pouvez nous contacter : scuio.accueil@univ-tlse3.fr



SCUIO-IP
Service Commun Universitaire d'Information,
d'Orientation et d'Insertion Professionnelle